

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1802

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguot, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1802**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Cotisations et adhésions aux associations - Nouvelles demandes 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour l'exercice des compétences de la collectivité.

Il incombe au Conseil de la Métropole de se prononcer sur les nouvelles adhésions et d'approuver le versement des cotisations correspondantes. Pour 2017, il est proposé l'adhésion à 5 nouvelles associations :

Association française de communication interne (AFCI)

L'association AFCI réunit près de 500 membres professionnels de la communication exerçant dans des organisations publiques ou privées. Elle est un réservoir de compétences, un espace de réflexions et d'échanges au carrefour des évolutions de la communication des organisations et un réseau de professionnels. L'AFCI s'est donnée 3 missions : professionnaliser, échanger et rayonner.

L'adhésion à l'association permettrait d'accompagner le service de la communication interne de la Métropole, par des rencontres régulières et des temps d'échanges avec ses pairs, afin de bénéficier de retours d'expériences sur ses thématiques de travail. En outre, l'association propose des formations sur tous les champs de la communication interne, dont ses membres peuvent profiter à tarif préférentiel.

Le montant de la cotisation annuelle est de 1 800 €.

Club des responsables d'infrastructures et de production (CRIP)

L'association CRIP a pour principal objectif de faire gagner du temps aux grands comptes dans leurs choix stratégiques, tactiques et opérationnels en proposant des groupes de travail avec production de livre blanc, des conférences thématiques, des réunions techniques en région, une convention annuelle sur 2 jours pendant laquelle une centaine de grands comptes effectuent des retours d'expériences et un espace d'entraide.

L'adhésion au CRIP permettrait de bénéficier de l'expérience d'un réseau de directeurs de service informatique et de télécommunication (DSIT) de collectivités territoriales, des connexions avec d'autres réseaux, des travaux des groupes de travail annuels et d'accéder gratuitement au congrès annuel.

Le montant de la cotisation annuelle est de 1 200 €.

Groupement national des animateurs en gérontologie (GNAG)

Le groupement GNAG a pour objet de proposer une fonction ressource aux professionnels de l'animation sociale intervenant auprès des personnes dépendantes en mettant à disposition des établissements accueillant des personnes dépendantes via la plateforme "Culture à vie", des outils d'animation afin de faciliter la mise en place d'activités individualisées et adaptées.

L'adhésion au groupement GNAG permettrait à la Métropole de Lyon d'ouvrir cette plateforme aux établissements dont elle a la compétence, à savoir les 187 établissements d'hébergement pour personnes âgées mais également les 142 établissements d'hébergement pour personnes handicapées car un grand nombre peuvent être intéressés par des supports spécifiquement adaptés aux personnes dépendantes. Il pourrait également être choisi de l'ouvrir aux partenaires, et notamment aux clubs des aînés des communes ou aux centres hospitaliers.

Le montant de la cotisation annuelle est de 4 200 €.

Hommes-Femmes Rhône-Alpes (HFRA)

Créée en 2008, l'association HFRA a pour mission de faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le domaine des arts et de la culture, en se donnant comme objectifs le repérage des inégalités entre les hommes et les femmes, en particulier dans le spectacle vivant, la mobilisation contre les discriminations observées et l'évolution vers l'égalité réelle.

L'association HFRA propose des initiatives concrètes qui permettent aux acteurs culturels de s'engager à mettre en pratique les principes d'égalité homme-femme. L'adhésion à l'association permettrait à la Métropole de Lyon de repérer les inégalités entre les hommes et les femmes du secteur culturel, de rassembler et diffuser les statistiques, de mobiliser, interpeller les institutions et les professionnels et accompagner les responsables de structures culturelles dans la réflexion et la mise en place de leviers pour plus d'égalité, afin que la collectivité se montre exemplaire et vertueuse en la matière et prône cette égalité auprès des structures qu'elle soutient.

Le montant de la cotisation annuelle est de 200 €.

Réseau des pépinières Rhône-Alpes (RPRA)

Le Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or, propriétaire et gestionnaire de la pépinière d'entreprises de Genay, a été dissout et l'intégralité des biens, personnels et missions ont été réintégrés à la Métropole de Lyon au 1er janvier 2016. Ce syndicat adhère à l'association RPRA.

Le RPRA est une association qui compte actuellement 40 pépinières d'entreprises adhérentes sur les 8 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il a pour mission de fédérer et promouvoir les pépinières d'entreprises du territoire rhônalpin et de participer à toute action de développement et de promotion économique en lien avec la création d'entreprises autour de ces pépinières.

L'adhésion permet l'accès, pour les entreprises hébergées, au dispositif de formations spécifiques mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la petite entreprise en démarrage (programme PLACE).

Le montant de la cotisation annuelle est de 560 €.

Les montants 2017 des adhésions pourront être revus à la hausse ou à la baisse à la réception des factures et des appels à cotisation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'adhésion de la Métropole de Lyon aux associations suivantes :

- Association française de communication interne (AFCI),

- Club des responsables d'infrastructures et de production (CRIP),
- Groupement national des animateurs en gérontologie (GNAG),
- Hommes-femmes Rhône-Alpes (HFRA),
- Réseau des pépinières Rhône-Alpes (RPRA),

b) - le versement, pour l'année 2017, des cotisations correspondantes pour un montant total de 7 960 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces adhésions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront prélevées sur les crédits inscrits pour l'exercice 2017 au budget principal pour un montant de 7 960 € - opération n° 0P28O2303 - compte 6281 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.